

## **Conseil municipal**

### **Séance extraordinaire du 12 avril 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 12 avril 2022 à 19 h 45, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Marianne Lambert, Lyne Poitras, Jessica Racine-Lehoux et Annie Surprenant et messieurs les conseillers, Sébastien Gaudette, Jérémie Meunier, François Roy et Marco Savard sont présents. Madame la mairesse Andrée Bouchard est présente et préside la séance.

Messieurs Stéphane Beaudin, directeur général adjoint, et Pierre Archambault, greffier, sont présents.

Madame la conseillère Patricia Poissant et monsieur le conseiller Jean Fontaine sont absents.

— — — —

Madame la mairesse constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 45.

### **ORDRE DU JOUR**

**No 2022-04-0211**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Sébastien Gaudette  
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Jessica Racine-Lehoux

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et pré-adressé à tous les membres du conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 11 avril 2022 qui leur a été signifié dans les délais requis.

### **PROCÈS-VERBAUX**

**No 2022-04-0212**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 avril 2022**

12 avril 2022

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 avril 2022, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Lyne Poitras

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Sébastien Gaudette

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 avril 2022 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,**  
**AFFAIRES JURIDIQUES**

Madame la conseillère Claire Charbonneau mentionne qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts avec le prochain sujet de discussion. Elle s'abstient de prendre part aux débats et de voter sur cette question.

**No 2022-04-0213**

**Signature d'une entente de règlement à l'amiable pour l'employé n° 00588 dans le dossier de la commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville fait l'objet d'une poursuite devant la commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) relativement à une demande de harcèlement psychologique;

CONSIDÉRANT que l'offre de règlement reçue des procureurs de l'employé n° 00588 est très près de la somme recommandée dans l'opinion juridique que la Ville a obtenue;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville que le dossier soit réglé à l'amiable.

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Marianne Lambert

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Lyne Poitras

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer une entente avec l'employé n° 00588.

Que l'avocate-conseil à la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire pour parfaire la transaction.

12 avril 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**No 2022-04-0214**

**Signature d'une entente de règlement à l'amiable pour l'employé n° 10001 dans le dossier de la commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville fait l'objet d'une poursuite devant la commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) relativement à une demande de harcèlement psychologique;

CONSIDÉRANT que l'offre de règlement reçue des procureurs de l'employé n° 10001 est très près de la somme recommandée dans l'opinion juridique que la Ville a obtenue;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville que le dossier soit réglé à l'amiable.

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Sébastien Gaudette  
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Jessica Racine-Lehoux

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer une entente avec l'employé n° 10001.

Que l'avocate-conseil à la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire pour parfaire la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**FINANCES MUNICIPALES**

**RESSOURCES HUMAINES**

**LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES**

12 avril 2022

**INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX**

**TOPONYMIE ET CIRCULATION**

**TRAVAUX PUBLICS**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**URBANISME**

**TRANSPORT ET MOBILITÉ URBAINE**

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENTS**

**CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS  
AU CONSEIL MUNICIPAL**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, une période de questions est tenue.

12 avril 2022

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE  
COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU PUBLIC**

À tour de rôle, les membres du conseil municipal prennent la parole pour transmettre des informations diverses aux citoyens.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**No 2022-04-0215**

**Levée de la séance**

---

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Mélanie Dufresne  
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Lyne Poitras

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

La séance est levée à 19 h 50.

---

Andrée Bouchard  
Mairesse

---

Pierre Archambault  
Greffier